



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

Séance extraordinaire tenue le 22 octobre 2024 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Convocation de la séance extraordinaire (article 152, CMQ) : Maire

Sont présents :

M. Denis Laprise,
M. Styves Laprise,
M. Daniel Mercier,

Sous la présidence de monsieur Jean-Claude Giroux, maire suppléant.
Sont absents : M. Gilles Giroux, maire et M. Éric Talbot, conseiller.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

Les documents nécessaires ont été partagée par courriel le 20 octobre 2024 (ordre du jour et documentation).

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-10-50 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Styves Laprise, et résolu de demander au maire suppléant d'ouvrir la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Jean-Claude Giroux, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h05.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-10-51 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Daniel Mercier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. FRR – Volet 2 - Réparations - Chalet des Loisirs – Résolution
4. FRR – Volet 3 – Milieu culturel pour tous – Modification – Résolution



5. FRR – Volet 3 – Pôle Centre - Résolution
6. Situation Rang 1 – Correctifs à apporter – Délai pour action
7. Participation – Gala Prestige Desjardins - Résolution
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-10-52 : RÉOLUTION CONCERNANT LE PROJET 18035-2024-11-4 – AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES EN LOISIRS DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD – FRR – VOLET 2

Considérant que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a élaboré un projet en collaboration avec le Comité des Loisirs de Ste-Euphémie pour « l'Amélioration des infrastructures en loisirs de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud »;

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR- volet 2 (Pacte rural);

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Styves Laprise, et résolu;

Que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud s'engage à réaliser le projet « Amélioration des infrastructures en loisirs de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud » tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 2 (Pacte rural) au montant maximal de 36 000* \$ (incluant la partie de la TVQ non remboursée) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète;

Que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud mandate comme représentant/s, Yves Bernard, directeur général et Sophie Mercier, présidente comité des Loisirs pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 2 (Pacte rural);

Que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud demande à la MRC de Montmagny, d'affecter la somme maximale de 28 800* \$ à partir des objectifs d'affectation du FRR-volet 2 (Pacte rural) au volet local pour la réalisation de ce projet. La partie résiduelle du financement soit 7 200* \$ (montant maximal) sera assumée par la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud.

* Il s'agit des montants maximaux attribués pour le projet. Toutefois, ils peuvent être moindres.

Adopté à l'unanimité

2024-10-53: RÉOLUTION PROGRAMME FRR VOLET 3 – AMÉNAGEMENT DE L'HÉRITAGE – DEMANDE MODIFIÉE – « UN MILIEU CULTUREL POUR TOUS » -

CONSIDÉRANT QUE le comité de l'Héritage avait déposé un projet au FRR-3 pour la transformation de l'église (Héritage) en une salle conviviale où des rencontres entre les aînés et intergénérationnelles puissent prendre vie;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention de 48 750\$ (avant modifications) via le FRR-3 pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réviser sa demande initiale afin d'éliminer des doublons de travaux déjà couverts par un autre programme (Nouveaux Horizons);

Il est proposé par, Daniel Mercier, appuyé par Styves Laprise, et résolu ce qui suit :

QUE le conseil municipal de Ste-Euphémie annule la résolution # **2024-09-14** touchant ce projet;

QUE la municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud modifie la précédente demande et s'engage à réaliser le projet tel que présenté antérieurement avec les montants révisés de demande du FRR-volet 3 (Signature Innovation) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

QUE la municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud mandate comme représentant, Yves Bernard ainsi que le Maire, M. Gilles Giroux, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 3 (Signature Innovation).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-10-54 : RÉOLUTION FRR VOLET 3 - PÔLE CENTRE DE LA MRC DE MONTMAGNY – ÉVÈNEMENTS « MICRO-OUVERTS ».

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe totale du FRR-3 est de 225 000\$ par pôle municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les précédents événements micro-ouverts ont obtenu une grande popularité ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du sud ont accordé une aide financière de 21 250\$ pour la réalisation d'un projet dans le pôle-centre ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du pôle-sud ont démontré l'intérêt de tenir des événements micro-ouverts ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny a approuvé la tenue allant jusqu'à 8 événements pour les municipalités du sud du territoire ;

- Micro-Ouvert : Opportunité de spectacles d'humour gratuit pour tous, au coût de 2 312 \$ (maximum) par événement, dont l'entente culturelle, qu'un apport financier du FRR Volet 3 permettrait de couvrir 80% des coûts.

CONSIDÉRANT QUE les quatre municipalités du pôle Centre de la MRC de Montmagny doivent s'entendre et être unanimes sur les montants accordés pour chacun des projets ;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu ce qui suit :

La Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud donne son accord pour l'attribution d'un montant de 1 699,20\$ pour la tenue de 2 événements micro-ouverts dans les municipalités du pôle-sud et permet aux promoteurs de déposer les projets au comité de gestion *Signature Innovation en santé durable*.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents



2024-10-55 : RÉSOLUTION - FRR VOLET 3 PÔLE CENTRE DE LA MRC DE MONTMAGNY – PROJET BIBLIOTHEQUE 2.0

CONSIDÉRANT QUE l’enveloppe totale du FRR-3 est de 225 000\$ par pôle municipal ;
CONSIDÉRANT QUE le résiduel de l’enveloppe du pôle-centre est de 23 500\$;
CONSIDÉRANT QUE les sommes doivent être engagées au 31 décembre 2024 ;
CONSIDÉRANT QUE les directions générales et/ou les élus ont assisté à la présentation de propositions de la MRC pour le développement du projet pilote ;

- Bibliothèque 2.0 : Opportunité de bonifier le projet des espaces « pop-up » en accordant une aide financière pour l’adhésion au réseau biblio pour les municipalités sans bibliothèque physique afin de travailler à établir un réseau entre les services physiques et numériques offerts par le réseau. L’investissement prévoit un budget de levier pour une ressource humaine partagée dans ce projet-pilote. L’objectif est d’attacher d’autres subventions pour établir les autres volets de ce projet. Un montant de 18 000\$ serait prévu pour ce projet.

ATTENDU QUE les quatre municipalités du pôle Centre de la MRC de Montmagny doivent s’entendre et être unanimes sur les montants accordés pour chacun des projets ;

Il est proposé par Styves Laprise appuyé par Daniel Mercier et résolu ce qui suit :

Que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud donne son accord au montant de 18 000\$ au projet des Bibliothèque 2.0 des municipalités du Pôle-Centre et donne son appui aux promoteurs de déposer les projets au comité de gestion *Signature Innovation en santé durable*.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-10-56 : RÉSOLUTION – FRR VOLET 3 – POLE CENTRE DE LA MRC DE MONTMAGNY – UTILISATION DU MONTANT DE 5 500 \$ - PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

CONSIDÉRANT QUE l’enveloppe totale du FRR-3 est de 225 000\$ par pôle municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le résiduel de l’enveloppe du pôle-centre est de 23 500\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a donné son accord pour le projet de Bibliothèque 2.0;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud souhaite apporter une autre possibilité en lien avec le montant de 5 500 \$ restant;

CONSIDÉRANT QUE les sommes doivent être engagées au 31 décembre 2024 ;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Denis Laprise; et résolu ce qui suit :

Que le montant de 5 500 \$ soit consacré à l’élaboration d’un branchement en réseau des municipalités du pôle centre (courriel par exemple) afin d’améliorer les communications entre chacune des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.



2024-10-57 : RÉOLUTION CONCERNANT LE RANG ET L'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN À LA HAUTEUR DES LOTS 5 760 904 ET 5 760 903 – CÔTÉ SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Attendu que le chemin du Rang 1 fait l'objet d'échanges entre les municipalités de St-Paul et Sainte-Euphémie en lien avec des travaux d'excavation effectués au printemps au limite du lot 5 760 904 par la propriétaire du lot suite à un communication avec un élu de la municipalité;

Attendu que la municipalité de Saint-Paul a acheminé une correspondance à la compagnie d'assurance ELLIPSE pour l'informer des travaux d'excavation survenus et qu'à leur évaluation cette situation compromet la sécurité des passants;

Attendu que la municipalité de Sainte-Euphémie reconnaît le désagrément causé des travaux effectués par le propriétaire mais ne reconnaît pas le même niveau de danger concernant la situation;

Attendu que la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a acheminé une résolution du conseil municipal de Saint-Paul mentionnant qu'elle souhaite discuter de la situation en vue de son règlement;

Attendu que la directrice générale adjointe de Saint-Paul a mentionné que la municipalité de Saint-Paul est disposée à discuter d'une entente pour la gestion du chemin seulement après que la situation mentionnée précédemment soit corrigée par la municipalité de Sainte-Euphémie;

Attendu que les limites des différents immeubles sur le Rang 1 sont sujettes à interprétation car celles-ci n'ont jamais fait l'objet d'un piquetage et/ou bornage à la connaissance des différents intervenants;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Daniel Mercier, et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Sainte-Euphémie effectue les travaux de correction/réparation afin de mettre le chemin carrossable sans signalisation de danger potentiel et ce, sans frais pour les propriétaires concernés;

Que le conseil municipal mandate le directeur général d'informer les propriétaires des lots des deux municipalités pouvant être touchés par ces travaux (5 760 903, 5 760 904, 5 760 944 et 5 760 950);

Que le conseil municipal mandate le directeur général de solliciter un entrepreneur afin qu'il effectue les travaux pour un montant maximal de 2 000 \$ (incluant la partie non remboursée de la TVQ);

Que les travaux soient effectués avant le 8 novembre 2024;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2024-10-58 - RÉOLUTION – PARTICIPATION- GALA PRESTIGE DESJARDINS

Attendu qu'une entreprise de la municipalité de Sainte-Euphémie a été mise en nomination pour le Gala Prestige Desjardins (chalet chez Vénard);



Attendu que le conseil municipal a appuyé unanimement cette candidature dans la section « Tourisme »;

Attendu que la MRC est membre de Desjardins et a des possibilités d'obtenir des billets à 150 \$/l'unité;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Daniel Mercier et résolu ce qui suit :

De procéder à l'achat de quatre (4) billets (2 pour les représentants de la municipalité et 2 pour le nominés) pour permettre une représentation de la municipalité au Gala Prestige Desjardins;

L'achat des billets pour le nominé (et son accompagnateur/trice) est conditionnel au fait qu'il doit déboursier lui-même pour sa participation au gala;

Que la municipalité de Sainte-Euphémie soit représenté à ce gala par le conseiller Daniel Mercier et le directeur général;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question est tenue

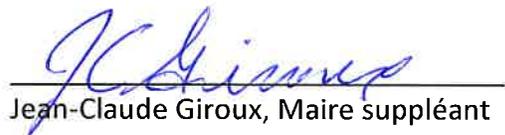
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-10-59 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Styves Laprise, appuyé par M. Denis Laprise, il est résolu de demander au maire suppléant de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

La séance est levée à 20h10


Jean-Claude Giroux, Maire suppléant

*Je, Jean-Claude Giroux, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Yves Bernard

Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 22 octobre 2024.

Ce procès-verbal a été adopté lors de la séance du 4 novembre 2024.

